

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Département de la Haute-Marne
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Appel d'offres ouvert
Référence :	2025-128
Date de mise en ligne :	Le vendredi 04 avril 2025 à 11:00:01
Date de clôture :	Le lundi 05 mai 2025 à 12:00:00
Titre :	Exécution d'un service régulier de transport scolaire d'élèves et étudiants handicapés ou élèves de SEGPA en Haute-Marne et hors département 2025-2029
Descriptif :	Exécution d'un service régulier de transport scolaire d'élèves et étudiants handicapés ou élèves de SEGPA en Haute-Marne et hors département 2025-2029

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses

[23/04/2025 à 15:45:17] Bonjour,

Je suis entrain de remplir le BPU, où trouver le numéro de bordereau pour chaque lot ?
Merci pour votre réponse.

Cdt,

[24/04/2025 15:31:20] *Le numéro de bordereau est à indiquer par vos soins : nous vous demandons de nous retourner un bordereau des prix par lot et par capacité de véhicule.
Par exemple si vous souhaitez répondre au lot 1 avec 3 capacités de véhicule différentes vous devrez produire 3 BPU et les nommer bordereau 1, bordereau 2 et bordereau 3*

Questions / Réponses

[15/04/2025 à 13:13:45] Le prix taxi est donc le maximum auquel nous pouvons répondre ?

Peut on répondre plus cher que les prix indiqués dans le BPU ?

[23/04/2025 11:39:25] Bonjour,

Pour chaque tranche kilométrique, il est possible d'indiquer un taux de remise positif ou nul.

[14/04/2025 à 11:54:10] Question 1 - Dans chaque acte d'engagement nous devons indiquer un nombre de véhicules mobilisables. Doit-on donner la liste exhaustive de ces véhicules (immatriculation – marque – type – date mise en circulation) ?

Question 2 – Comment sera évalué le critère « niveau d'émission de gaz à effet de serre pour chaque véhicule », doit on donner un état avec la liste du matériel exhaustive (immatriculation – marque – type – date mise en circulation) et pour chaque véhicule son niveau d'émission ?

[23/04/2025 11:38:55] Bonjour,

Question 1 :

Dans chaque acte d'engagement nous devons indiquer un nombre de véhicules mobilisables. Doit-on donner la liste exhaustive de ces véhicules (immatriculation – marque – type – date mise en circulation) ?

Il vous est demandé de produire un acte d'engagement par lot et pour chaque type de véhicule de capacité différente, ainsi si vous proposez plusieurs types de véhicules vous devrez fournir un acte d'engagement pour chacun de ces types. Il n'est pas nécessaire à ce stade de nous fournir une liste avec les immatriculations, marque, type et date de mise en circulation.

Question 2 :

Comment sera évalué le critère « niveau d'émission de gaz à effet de serre pour chaque véhicule », doit-on donner un état avec la liste du matériel exhaustive (immatriculation – marque – type – date mise en circulation) et pour chaque véhicule son niveau d'émission ?

Comme mentionné à l'article 5.1 du règlement de consultation, il est demandé aux candidats de fournir les renseignements relatifs à la formation à l'écoconduite ainsi que le niveau d'émission de gaz à effet de serre pour chaque véhicule proposé.

[11/04/2025 à 15:30:04] Bonjour,

pour Android, quelle est la version la plus ancienne qu'il est autorisé d'utiliser?

[14/04/2025 08:49:36] Bonjour,

Que le téléphone portable soit récent ou non : l'obligation est qu'il soit Android et compatible avec la fonction NFC.

Le NFC - ou Near Field Communication – est une technologie de communication sans fil de courte portée. Il permet à deux appareils équipés de cette fonctionnalité, comme des smartphones, d'échanger des données en les approchant à quelques centimètres l'un de l'autre.

Questions / Réponses

[10/04/2025 à 14:57:45] Bonjour,

Le point 1-4 de la valeur technique du jugement des offres « nombre et capacité des véhicules disponibles et mobilisables lors du lancement de l'exécution de l'accord cadre » n'est pas prévu dans le plan prédéfini du mémoire technique.

Ce point doit-il faire l'objet d'un fichier à part ou doit-il être présenté dans le mémoire technique. S'il doit être présenté dans le mémoire technique, est-il inclus dans les 20 pages ou peut-on l'annexer ?

Cordialement

[10/04/2025 16:40:12] Bonjour,

Les informations citées « nombre et capacité des véhicules disponibles et mobilisables lors du lancement de l'exécution de l'accord cadre » ne sont pas à inclure dans le mémoire, ni dans une annexe car elles seront déjà à mentionner dans les actes d'engagement.

[09/04/2025 à 16:36:45] Bonjour,

En cas de réponse à plusieurs lots, le mémoire technique peut-il être commun à tous les lots ? Si oui, le nombre et la capacité des véhicules disponibles lors du commencement doit-il être présenté par lot ou pour l'ensemble des lots ?

En vous remerciant.

[10/04/2025 15:35:58] Bonjour,

Si vous souhaitez répondre à plusieurs lots, le mémoire technique peut être commun à tous les lots. (Information à préciser en première page du mémoire). Lors du dépôt de votre offre, il faudra toutefois le joindre dans chaque lot.

Concernant les véhicules disponibles, (nombre et capacité au commencement du marché) nous souhaitons connaître votre proposition lot par lot. Un acte d'engagement et un BPU sont à fournir pour chaque type de véhicule de capacité différente.

[09/04/2025 à 09:36:49] Bonjour,

Pour le lot 11, il faut comprendre qu'il n'y a pas de calcul depuis un lieu de garage comme pour les autres lots ? C'est à dire qu'il y a uniquement le kilométrage en charge de pris en compte ? Ou que le lieu de garage correspond au point de départ et d'arrivée du circuit en charge (soit kms en charge x2) ?

[10/04/2025 09:15:16] Conformément au CCAP, pour chaque trajet effectué dans le cadre des prestations commandées pour le lot 11, le terme kilométrique sera appliqué lors du règlement aux kilomètres suivants : Kilométrage en charge réel du circuit entre le lieu de la première prise en charge jusqu'au lieu de la dernière destination du circuit (ce kilométrage est appelé « kilométrage d'un trajet » au sens du bordereau des prix).

Le calcul du kilométrage du trajet se fera en prenant le domicile comme point de départ et l'établissement scolaire ou le lieu d'apprentissage comme point d'arrivée, il n'y a effectivement pas de lieu de garage comme pour les autres lots. Le chiffrage du kilométrage sera en charge et au réel.

Questions / Réponses

[08/04/2025 à 10:35:05] Bonjour, pouvez-vous nous transmettre la consistance des circuits (kms par trajet, par jour, nombre d'usagers par véhicules, etc.) ? Merci

[09/04/2025 11:24:47] Bonjour,
Les circuits sont modifiés chaque année en fonction du nombre d'élèves à prendre en charge, il y a en moyenne 60 circuits pour 210 élèves par an.

La distance entre le domicile et les établissements est variable pour chaque lot.

Les cartes disponibles vous permettent de visualiser le canton de départ des élèves et étudiants.

Le nombre d'usagers par véhicule dépend de la capacité des véhicules proposés par le prestataire.

Il est également possible d'avoir un seul enfant dans un véhicule (cas exceptionnel)

[07/04/2025 à 21:44:04] bonjour

je viens de créer ma société de taxi

puis je postuler a l'appel d'offre si je n'ai pas 3 ans d'ancienneté ,

cordialement

[09/04/2025 11:26:19] Bonjour,
Les sociétés nouvellement créées peuvent candidater. Conformément aux dispositions de l'article R2142-14 du code de la commande publique, l'absence de références relatives à l'exécution de marchés de même nature ne peut justifier, à elle seule, l'élimination d'un candidat. Il convient toutefois de fournir les autres renseignements sur les capacités de votre entreprise afin que votre candidature puisse être examinée.

[07/04/2025 à 12:07:04] Bonjour, je souhaiterais savoir comment cela se passe pour les lots 10 et 11. Les trajets sont indiqués Haute-Marne et hors département, cela veut dire que les attributions se feront en fonction de besoins spécifiques, on ne sait pas du tout à l'avance la zone géographique comme pour les autres lots ?

[08/04/2025 11:54:31] Effectivement, nous avons des besoins pour des élèves et étudiants scolarisés soit en dehors de notre département ou présents dans des établissements scolaires hauts-marnais non cités dans les lots 1 à 9.

Pour l'année scolaire en cours, je vous invite à consulter les cartes déposées pour les lots concernés dans les pièces du marché public.

[04/04/2025 à 17:28:00] Est-ce possible d'avoir le nombre estimatif de véhicules et conducteurs pour chaque lot ?

Questions / Réponses

[08/04/2025 11:50:49] Bonjour,

Pour l'année scolaire 2024/2025, le nombre de véhicules par lot était le suivant :

Lots concernés	Nb de véhicules pour l'année en cours 24/25
Lot 1 SAINT DIZIER	8 véhicules
Lot 2 WASSY	3 véhicules
Lot 3 JOINVILLE	3 véhicules
Lot 4 BOURMONT	3 véhicules
Lot 5 CHAUMONT	15 véhicules
Lot 6 BIESLES	2 véhicules
Lot 7 NOGENT	3 véhicules
Lot 8 LANGRES	11 véhicules
Lot 9 BOURBONNE LES BAINS	3 véhicules
Lot 10 HM HORS LOTS 1 A 9 INCLUS	4 véhicules
Lot 11 HORS DEPARTEMENT	5 véhicules

[04/04/2025 à 17:26:46] Bonjour,

Est-ce des transports réguliers tous les jours ? Ou certains circuit sont-ils interne (uniquement lundi et vendredi) ?
Si oui, est-ce possible d'avoir le détail par lot ?

[08/04/2025 11:46:56] Bonjour,

Conformément au règlement départemental et à l'article 4 la prise en charge du transport scolaire des élèves et des étudiants en situation de handicap est assurée du domicile à l'établissement scolaire et ce quel que soit le régime scolaire (interne, demi-pensionnaire, externe) dans le respect du calendrier scolaire établi par le rectorat du lieu de l'établissement scolaire, du lundi matin au vendredi soir.

Les transports sont à raison d'un aller-retour par jour pour les élèves demi-pensionnaire, et un à deux allers et retours par semaine pour les internes ; pour les externes un aller-retour supplémentaire est réalisé sur la pause méridienne. (cas très exceptionnel sur avis médical)

Répartitions du nombre d'élèves internes pour chaque lot pour l'année 2024/2025

Lots Nb d'élèves concernés par l'internat 2024/2025 et remarques

Lot 1 Pas d'élèves concernés cette année

Lot 2 1 élève concerné

Lot 3 Pas d'élèves concernés cette année

Lot 4 Pas d'élèves concernés car pas de prise en charge collèges/lycées sur ce lot

Lot 5 Pas d'élèves concernés cette année

Lot 6 Pas d'élèves concernés car pas de prise en charge collèges/lycées sur ce lot

Lot 7 Pas d'élèves concernés cette année

Lot 8 Pas d'élèves concernés cette année

Lot 9 Pas d'élèves concernés cette année

Lot 10 5 élèves internes à destination de FAYL BILLOT

Lot 11 1 étudiant interne à destination de DOLE et 1 collégien interne vers FLAVIGNY SUR MOSELLE